



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19124354

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

- 9 SEP. 2019

Greffier

N° d'entreprise : 0456908897

Dénomination

(en entier) : **CBM IMMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Philippeville, Rue Couturelle 38

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Renouvellement mandats administrateurs et administrateur délégué

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé le 29 juin 2019, il résulte ce qui suit :

"S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la La Société Anonyme CBM IMMO, dont le siège social est établi à 5600 Philippeville, rue Couturelle, numéro 38.

Société constituée sous la dénomination "CAMPUS BUSINESS MACHINES" en abrégé "CBM" suivant acte reçu par le Notaire Yves BOUILLET, alors de Florennes, le 04 janvier 1996, publié aux annexes du Moniteur belge du 30 janvier suivant, sous le n° 960130-133.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 04 septembre 2015, dont le procès-verbal a été dressé par le notaire Yves BOUILLET, prénommé, publié au Moniteur Belge en date du 29 septembre suivant sous le n° 15137541. Aux termes de cette assemblée il a été décidé de modifier la dénomination en "CBM IMMO".

Société inscrite au Registre des Personnes Morales Dinant sous le n° 0456908897 et immatriculée à la TVA. 456.908.897.

Sont ici présents, l'ensemble des actionnaires de la SA CBM IMMO, savoir :

... on omet...

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Pascale LEBLANC précité, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie qui accepte.

Sur appel des noms, la liste de présence est contrôlée et approuvée, de même que la validité des procurations.

Monsieur le président expose ce qui suit :

La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Pascal LEBLANC, Madame Sophie COLLET et Madame Elisabeth van CUTSEM et d'administrateur délégué de Monsieur Pascal LEBLANC.

2. les actionnaires détenant l'intégralité des actions existantes sont ici présents et que les administrateurs étant Monsieur Pascal LEBLANC, Madame Sophie COLLET et Madame Elisabeth VAN CUTSEM sont ici présents.

Il n'y a pas lieu de justifier de la convocation de la présente assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et parfaitement apte à délibérer sur son ordre du jour.

Cet exposé est unanimement reconnu exact par l'assemblée qui aborde l'ordre du jour.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises :

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Monsieur Pascal LEBLANC, Madame Sophie COLLET et Madame Elisabeth VAN CUTSEM.

Leur mandat prend effet à dater du 30 juin 2019 pour une période de 6 ans et prendra donc fin, sauf réélection, le 30 juin 2025.

Monsieur Pascal LEBLANC est nommé administrateur délégué et disposera de tous les pouvoirs liés à la mission de gestion journalière conformément aux statuts et pourra agir isolément dans ce cadre.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Rémunérations

Les mandats de Monsieur LEBLANC et de Madame Sophie COLLET sont rémunérés.

La rémunération de l'administrateur nommé ci-avant sera déterminée chaque année en fonction du résultat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

P. LEBLANC, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2019 - Annexes du Moniteur belge